Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Malentendu au sujet de la répercussion du redimensionnement du projet de la Policlinique médicale universitaire (PMU) sur la consultation du SIDA

Selon l'article publié le 1er mai 1997 par le journal Lausanne-Cités, les malades du SIDA seraient " sacrifiés "par le redimensionnement du projet de la PMU proposé par le Conseil d'Etat. Cela n'est pas vrai.

Au contraire, le Conseil d'Etat a décidé de proposer l'agrandissement des locaux de la consultation SIDA du CHUV et d'améliorer les conditions de prise en charge des malades qui la fréquentent. Dans le projet redimensionné, il est prévu d'opérer cette amélioration en utilisant des locaux libérés au CHUV lors de la mise en service du nouveau bâtiment de la PMU, au lieu de la réaliser par transfert de la consultation dans ce nouveau bâtiment. Ces locaux bénéficieront de l'éclairage naturel et d'une surface de 340m2 par rapport aux 208 m2 borgnes actuellement disponibles.

La proximité entre médecins généralistes de la PMU et spécialistes du CHUV ? facteur favorable à la collaboration ? sera de toute façon considérablement améliorée puisque la PMU se trouvera accolée au CHUV. Dans le redimensionnement du projet, on renonce simplement à ce que la consultation SIDA soit porte à porte avec la PMU.

Quant aux prédictions en matière d'infection VIH, elles sont difficiles à faire, tant les progrès de la recherche sont importants et leur impact sur la prise en charge des patients rapide. Actuellement, le Professeur Michel Glauser, responsable de la consultation SIDA au CHUV, confirme que l'utilisation des nouveaux agents antiviraux a considérablement amélioré le pronostic des patients, sans que pour autant on soit encore en mesure de guérir la maladie. Ainsi, une surveillance attentive des patients reste nécessaire en étroite collaboration avec les médecins praticiens. Si, actuellement, on assiste à une augmentation des consultations liées à ces nouveaux modes de prise en charge ? ce que relève l'article de Lausanne-Cités ? il est probable que cela ne sera que temporaire une fois les modalités de traitement bien établies.

Quoiqu'il en soit, les surfaces qui seront disponibles lors de la mise en service de la nouvelle PMU permettront de répondre pleinement aux besoins futurs.

Lausanne, le 05 mai 1997

Professeur Alain Pécoud, PMU, tél. 021/345.23.00